

**PLU – ANNEXE – SERVITUDES D'ALIGNEMENT**

Donnée DU

Actualité : **Données à jour**

## I. Définition

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris couvre la totalité du territoire parisien à l'exception de trois secteurs :

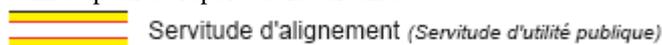
- Le secteur sauvegardé du Marais.
- Le secteur sauvegardé du 7<sup>ème</sup> arrondissement.
- Le domaine du Sénat (article 76 de la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003).

Le territoire couvert par le PLU est divisé en 4 zones : Zone Urbaine Générale (UG), Zone Urbaine de Grands Services Urbains (UGSU), Zone Urbaine Verte (UV) et Zone Naturelle et Forestière (N). Chaque zone fait l'objet d'un règlement. L'ensemble du PLU est consultable sous forme de fichiers PDF ici :

[www.pluenligne.paris.fr](http://www.pluenligne.paris.fr)

La Plan Local d'Urbanisme reporte sur son document graphique au 1/2000<sup>ème</sup> des servitudes d'alignement, qui sont des servitudes d'utilité publiques. La liste de ces servitudes et leurs conséquences réglementaires figurent en annexe du PLU de Paris.

La légende utilisée pour ce report est la suivante :



Les données décrites ici donnent la **géométrie de ces servitudes**.

**Liens avec les parcelles :** Par construction, une emprise de servitude d'alignement **appartient à une seule parcelle cadastrale** (version de janvier 2020 du parcellaire cadastral), et porte en attribut l'identifiant numérique de cette parcelle (attribut N\_SQ\_PC).

Les parcelles cadastrales sont disponibles sur l'Opendata de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) :

<https://opendata.apur.org/>

Chaque parcelle cadastrale est identifiée sur l'Opendata de l'APUR par le même identifiant numérique N\_SQ\_PC. En faisant une jointure sur cet identifiant, on peut donc retrouver la parcelle impactée par une servitude d'alignement.

## II. Modèle de données

**Données surfaciques.**

**Attributs :**

Nom	Libellé	Type	Valeurs possibles
N_SQ_SERVALIG	Identifiant de l'emprise de la servitude d'alignement.	N	
VOIE	Nom de la voie concernée	C	<i>Il s'agit des adresses qui sont indiquées dans l'arrêté.</i>
ADRESSES	Liste des adresses concernées	C	
ARRETE	Nature de l'arrêté préfectorale ou du décret ayant institué la servitude.	C	
N_SQ_CA	Numéro d'arrondissement	N	1 à 20
N_SQ_PC	Parcelle contenant l'emprise.		Identifiant de la parcelle cadastrale sur l'Opendata de l'APUR. Si 0, l'emprise est dans l'espace public

### **III. Métadonnées :**

**Source** : Ville de Paris, Direction de l'Urbanisme.

**Unité** : degrés décimaux.

**Système de coordonnées** : WGS 84

**Actualité** : Données conformes à la dernière version du PLU et de ses annexes les ayant modifiées (juin 2006).

**Restriction d'utilisation** : Les données décrites ici sont issues de la numérisation du document graphique au 1/2000<sup>ème</sup> du PLU. Seul ce plan, consultable en PDF sur le site de la Mairie de Paris ([www.pluenligne.paris.fr](http://www.pluenligne.paris.fr)) porte une information réglementaire. Les données disponibles sur l'Opendata de la Ville de Paris sont diffusées pour information, et ne constituent pas une information réglementaire.

**Contact** : Pour toute question relative à ces données, ou si vous constatez des erreurs, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : [paris-geoportail-urbanisme@paris.fr](mailto:paris-geoportail-urbanisme@paris.fr)